

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Commune : **SOLIGNAC**

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	12
Votants	19

Date de convocation
21/03/2025

Date d'affichage
21/03/2025

Objet de la délibération
AFFECTIONNEMENT DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Délibération n°
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance ordinaire du 4 avril 2025

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 087-218719201-20250404-2025DEL011-DE

S2LO

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents : Mmes, COIGNAC, COMES, FOURGEAUD, GUITARD, MOURNETAS MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD

Absents et excusés :

Mme CARLIER donne procuration à Mme COMES
Mme BOURGER donne procuration à Mme MOURNETAS
Mme GRAPTON donne procuration à M PORTHEAULT
Mme BAYLE donne procuration à M CHAZELAS
M. BRUNET donne procuration à Mme COIGNAC
M LAFEUILLE donne procuration à M PECHER
Mme DUPIN donne procuration à Mme FOURGEAUD

M. COLDEBOEUF a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la démarche d'affectation du résultat du budget général pour l'année 2024.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est établi à 522 509,65 €.

Le résultat cumulé de la section d'investissement y compris les restes à réaliser est établi à 249 971,82 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'affecter le résultat d'exploitation 2024 du budget principal comme suit :
 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 0 €.
 - Conservation du solde soit 522 509,65€ à la section de fonctionnement.
- De reprendre ces résultats au budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal, a délibéré :

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Pour extrait certifié conforme
Le Maire


Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/04/2025
Et la publication le 07/04/2025


MAIRE de SOLIGNAC
(Haute-Vienne)

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 087-218719201-20250404-2025DEL011-DE